

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Amis de la Grandview Inc.		Date d'inspection Le 23 avril 2026	
Nom de l'établissement Les Amis de la Grandview Inc.		Numéro de permis 2017835	
Adresse 850 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7		Numéro de téléphone (506) 546-2785	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 44	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	02 avr. 2026	20 avr. 2026
Commentaires: Une copie du certificat valide de premiers soins et de RCR du personnel éducatif a été fournie à l'inspecteur. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le suivi a été effectué par courriel; aucun ratio personnel-enfants n'a été observé.
La garderie éducative est conforme aux exigences réglementaires de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis sera recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 avril 2026

Date

original signé par
Arleen Laforest

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"